

Autour de nos étangs



Arthun - Mag 2017

Magazine d'informations municipales d'Arthun

Sommaire – Informations Diverses

Sommaire

- 2. Sommaire – Informations Diverses
- 3. Edito
- 4. Recensement
- 5.6. Finances Communales
- 7. La Mutuelle Communale
- 8. La rentrée des classes
- 9. Travaux réalisés
- 10.11.12. A la une
- 13. Habitat – Aides Loire Forez
- 14. Tri sélectif – Déchèterie
- 15.16.17. Associations Communales
- 18.19.20. Associations Intercommunales
- 21. CCAS
- 22. Etat Civil
- 23. Dates à retenir- Numéros Utiles
- 24. Quelques photos - Vœux

Mairie d'Arthun

30, place du 19 mars 1962

Téléphone : 04 77 24 60 21

Mail : mairie.darthun@wanadoo.fr

Site Internet : www.arthun.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h00

14h00-16h00

Mercredi et vendredi :

9h00-12h00



Edito



Chères Arthunoises, chers Arthunois,

L'intégration de notre communauté de communes au sein de l'agglomération Loire Forez depuis le mois de janvier 2017 a représenté un travail très important. Ma participation à différentes commissions intercommunales me permet de comprendre peu à peu le fonctionnement de cette territorialité.

Il est certain que dans les années à venir les élus devront non seulement maîtriser les rouages du fonctionnement d'une commune mais aussi ceux de l'intercommunalité, avec des connaissances de plus en plus pointues.

La prise de compétence de la voirie par Loire Forez a nécessité une année de préparation et de rencontres avec les techniciens et prendra effet au 1^{er} janvier 2018. Elle n'est pas gratuite puisque chaque commune, apportera sa propre contribution financière par des transferts de charge afin de réaliser les travaux de voirie.

A partir du 1^{er} janvier 2018, la commune n'aura plus la compétence assainissement qui sera confiée entièrement à Loire Forez.

Malgré tout, le travail communal a continué lui aussi, avec des projets qui ont été menés entièrement.

L'adressage est maintenant terminé, les panneaux de rue posés et les numéros de maisons attribués. L'appartement communal s'est vu doté d'un locataire très rapidement.

L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue de la Prébende et place du 8 mai 1945, la réfection de la chaussée avec aménagement de place de stationnement pour personnes à mobilité réduite ont été réalisés. Le réseau d'assainissement a été entièrement vérifié et rectifié. Des tuiles gironnées ont été installées sur la toiture non couverte de la petite tour de l'Eglise par Julien Charbonnier

Un travail de mutualisation entre les communes d'Arthun, Sainte Agathe la Bouteresse et St Etienne le Molard a été mené, conduisant à la mise en place d'une mutuelle municipale.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal et je terminerai ce bilan de travail en vous souhaitant une excellente année 2018.

Le Maire,

Josiane BALDINI

Madame le Maire et toute l'équipe municipale vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous le Dimanche 07 Janvier 2018 à partir de 11h30 pour la traditionnelle cérémonie des vœux et le moment de convivialité qui suivra à la Salle d'Animation.

Recensement sur la commune

ENQUETE DE RECENSEMENT 2018

Le **18 janvier 2018** débutera le recensement de la population qui se terminera le **17 février 2018**. Madame **Sandrine TISSEUR** a été sélectionnée pour visiter les habitants de la commune. Elle sera encadrée en Mairie par la **coordinatrice Madame Frédérique DOITRAND**.

Elle **recevra une formation** et disposera d'une **carte tricolore** avec sa photo afin d'officialiser sa mission et est tenue **au secret professionnel**.

Elle rendra visite à tous les Arthunois : une fois pour la remise des questionnaires (bulletin individuel et feuille de logement), et une autre fois pour la récupération de ces derniers (**sauf si recensement par internet**).



Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement etc...

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

Je vous demande de réserver un bon accueil à l'agent recenseur qui viendra vous rendre visite.

Le Maire



EMPRUNTS DE LA COMMUNE



Date début	Date fin	Capital emprunté	Motif	Remboursement Annuel
2011	2023	20 000.00	Tracteur	2071.52
2012	2032	100 000.00	Travaux école-mairie	8306.56
Total emprunts budget commune		120 000.00	Total annuel	10 378.08

Tous les travaux effectués après 2012 ont été effectués sans emprunt avec une trésorerie saine.



TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2017 - EVOLUTION

Taxes	Taux			Produits
	2015	2016	2017	
Habitation	5,18	5,18	5,23	37 300
Foncière (bâti)	10,91	10,91	11,02	47 199
Foncière (non bâti)	42,59	42,59	42,59	33 391
Evolution des taux		1 %	1 %	117 890

BUDGET CCAS 2016

Fonctionnement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent Antérieur Reporté	1 815.85	Repas et colis des anciens	2 529,85
Subvention de la commune	1 000,00	Cotisation URSSAF	36,00	
		Sub.fonc.organ.droitprivé	100,00	
		Autres charges exceptionnelles	150,00	
Total	2 815,85	Total	2 815,85	



BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

Fonctionnement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent Antérieur Reporté	68 065,93	Charges à caractère général	55 709,20
	Opération d'ordre entre sections	3 000,00	Redevance Agence de l'Eau	4 500,00
	Produits de service	20 033,60	Dotations aux amortissements	16 000,00
			Créances admises en non-valeur	5 847,75
			Titres annulés	9 042,58
	Total	91 099,53	Total	91 099,53
Investissement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent d'investissement reporté	57 202,30	Opération d'ordre entre sections	3 000,00
	Opération d'ordre entre section	16 000,00	Immobilisations incorporelles	70 000,00
			Immobilisations corporelles	202,30
	Total	73 202,30	Total	73 202,30

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017



Fonctionnement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent Antérieur Reporté	81 980,82	Charges à caractère général	62 302,00
	Atténuation de charges	31 000,00	Charges de personnel	132 305,00
	Produit des services	1 150,00	Atténuation de produits	4 000,00
	Impôts et taxes	128 000,00	Dépenses imprévues de fonctionne.	18 327,82
	Dotations et participations	68 000,00	Dotation aux amortissements	4 000,00
	Autres produits de gestion courante	1 500,00	Autres charges de gestion courante	66 596,00
	Produits financiers		Charges financières	5 100,00
	Produits exceptionnels		Provision	19 000,00
	Total	311 630,82	Total	311 630,82
Investissement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent antérieur reporté	152 602,07	Dépenses imprévues invest.	8252,07
	Opération d'ordre entre sections	4 000,00	Emprunts	5320,00
	Dotation fonds divers réserves	5 200,00	Frais d'étude	4 800,00
	Subventions d'investissement	31 250,00	Subventions équipement versées	77 682,00
	Immobilisations corporelles	35 125,60	Immobilisations corporelles	77 123,60
			Voirie	55 000,00
	Total	228 177,67	Total	228 177,67

La Mutuelle Communale

Une complémentaire santé pour tous les Arthunois



L'association loi 1901, ACTIOM, Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat, propose en partenariat avec la mairie, des solutions de mutualisation des dépenses de santé aux administrés des communes adhérentes.

La mutuelle communale est accessible à tous les habitants d'Arthun, notamment aux retraités, demandeurs d'emploi, étudiants, travailleurs indépendants, exploitants agricoles... **En somme, à tous ceux qui ne bénéficient pas de la loi, qui oblige les employeurs à instaurer pour leurs salariés, une complémentaire santé collective.**



Tous les adhérents profitent des mêmes avantages, quelle que soit la taille de la commune.

Le dispositif d'ACTIOM, « Ma commune, ma santé », fonctionne comme les contrats collectifs d'entreprise en mutualisant le risque, permettant ainsi de réaliser des économies ou pour certains, d'accéder à une meilleure protection sociale.

<http://www.macommunemasante.org/>



Rentrée des Classes 2017-2018



Photo Marie Claude THEVENET – Le Progrès

JULIEN JACQUET DIRECTEUR DE L'ECOLE D'ARTHUN, LES 18 ELEVES ET FLORENCE MONACHON, L'AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE

REPARTITION DES 125 EFFECTIFS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2017-2018

ARTHUN	Une classe de 18 CM2	Directeur : Julien JACQUET
BUSSY ALBIEUX	Une classe de 8 CE2 et 16 CM1	Directrice : KARINE BEAL
	Une classe de 14 CE1 et 11 CE2	Enseignante : BLANDINE SIMON
SAINT SIXTE	Une classe de 12 CP et 16 GS	Directeur : Fabrice DIDIER
	Une classe de 15 PS et 15 MS	Enseignante : CATHERINE JACQUET

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant le début des cours.

Pour l'inscription d'un élève, prendre contact avec le directeur de l'école concernée.

Les horaires de la rentrée 2017-2018 (retour à la semaine de 4 jours) :

Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi

8h45 à 11h45 et 13h30 à 16h30

Les travaux réalisés cette année

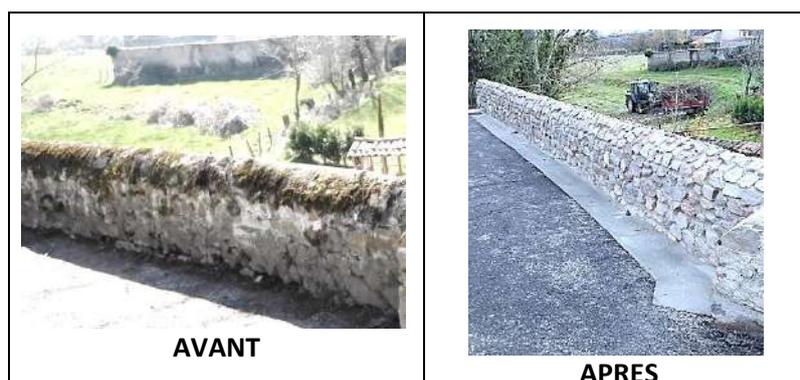
➤ L'APPARTEMENT COMMUNAL



➤ LA TOITURE DE LA PETITE TOUR DE L'ÉGLISE



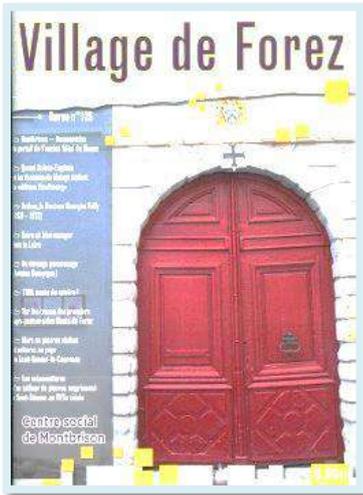
➤ L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ET L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 8 MAI 1945 AVEC RENOVATION DU PONT ET RELEVEMENT DES BOUCHES D'ÉGOUT



A la une

➤ MARIE CLAUDETTE MERLE-THEVENET

Marie-Claudette MERLE-THEVENET a rendu hommage au Docteur **Georges FULLY**, dans la revue N° 126 de **Village de Forez**.*



A 17 ans, jeune résistant du groupe Jean Boyer de Saint-Germain-Laval, il est arrêté et déporté à Dachau. Après la guerre, il reprit ses études avec courage. Devenu médecin, il est nommé médecin **inspecteur général de l'administration pénitentiaire** de France. En **juin 1973**, il reçoit un **colis piégé** provoquant sa mort. En 2017, l'affaire **Georges Fully** n'est toujours pas élucidée. L'essentiel d'ailleurs, n'est peut-être pas là. En effet, la mort violente de Georges FULLY occulte malheureusement le caractère exemplaire et l'unité de sa vie. **Georges Fully repose à Arthun, le pays de ses grands-parents maternels.**

*en vente à la boutique « Au Pays d'Astrée » 26 place de la République à Boën sur Lignon

➤ PACTE CIVIL DE SOLIDARITE : CE QUI A CHANGE AU 1^{er} NOVEMBRE 2017

A compter du **1^{er} novembre 2017**, le **PACS** est de la compétence des communes. Il revient désormais à l'Officier de l'Etat Civil, et non plus au greffe du tribunal d'instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de **PACS** et la dissolution de celui-ci.

Les personnes qui concluent un **PACS** en font la déclaration conjointe devant l'Officier de l'Etat Civil dans laquelle elles fixent leur résidence commune (article 515-3 du code civil).

La **résidence commune** doit s'entendre comme étant la **résidence principale** des intéressés, quel que soit leur mode d'habitation (propriété, location, hébergement par un tiers). La **résidence désignée** par les partenaires ne peut donc correspondre à une **résidence secondaire**.



➤ LES CARTES D'IDENTITE ET LES PASSEPORTS NE SONT PLUS DELIVRES EN MAIRIE

Pour obtenir ces documents, vous devez au préalable prendre rendez-vous dans une mairie de votre choix : Boën sur Lignon, Balbigny, Feurs ou Montbrison.

➤ AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES ENFANTS MINEURS

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie **depuis le 15 janvier 2017**. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

A la une

➤ BIENTOT 16 ANS – RECENSEMENT MILITAIRE

Tout Français, garçon et fille, doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger) dès l'âge de **16 ans**.

C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics dont le permis de conduire.



A l'issue de l'inscription, une attestation de recensement vous sera délivrée. **ATTENTION, AUCUN DUPLICATA N'EST DELIVRE PAR LA MAIRIE !!!**

Ainsi, le recensement déclenche votre convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** et votre **inscription automatique sur les listes électorales** à vos 18 ans.

➤ DECLARATON ANNUELLE DE RUCHES DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2017

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017)



A la une

➤ INFORMATIONS SOUS PREFECTURE

L'ouverture des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) « **permis de conduire** » et « **certificat d'immatriculation des véhicules** » sur l'ensemble du territoire à partir du 6 novembre ainsi que le déploiement des télé-procédures pour ces titres marquent l'entrée du « **plan préfecture nouvelle génération** » dans sa dernière phase.

Ainsi, à compter du **2 novembre 2017**, les services de la sous-préfecture chargés de la délivrance des certificats d'immatriculation **seront définitivement fermés**.

Les usagers pourront également effectuer **leur démarche en ligne** sur le site www.ants.gouv.fr. ou à l'aide **du point numérique situé à l'entrée au rez-de-chaussée** de la sous-préfecture aux heures habituelles d'ouverture.

ADRESSAGE

Suite à la mise en place de l'adressage, deux solutions s'offrent à vous informer les différents organismes concernés (impôts, téléphone, EDF....) :

- Soit par courrier en joignant une copie du courrier que la mairie vous a fait parvenir
- Soit par Internet si vous êtes équipé

SI VOUS APPELEZ LES POMPIERS OU LE SMUR, PENSEZ BIEN A COMMUNIQUER VOTRE NOUVELLE ADRESSE ET NON L'ANCIENNE AFIN D'EVITER TOUTES RECHERCHES INUTILES AUX SERVICES DE SECOURS. EN CAS D'URGENCE CHAQUE MINUTE EST PRECIEUSE

➤ ELAGAGE DES ARBRES A PROXIMITE DES COURS D'EAU

L'entretien du lit et de la végétation des berges **est de la responsabilité des propriétaires riverains**, selon des modalités précisées dans le code de l'environnement. Les activités et travaux sur les cours d'eau peuvent donner lieu à dossier de déclaration et d'autorisation accompagnés éventuellement de prescriptions suivant l'ampleur de travaux.

➤ PLANTATION ET ELAGAGE DES HAIES PRES DU MUR MITOYEN OU A LA LIMITE NON MATERIALISEE

A défaut de règlement particulier, l'article 671 du Code Civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :

- Plantés à 2 m de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser 2 m de hauteur
- Plantés à 50 cm de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas 2m.

Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (article 672 du code civil). Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

Habitat

Propriétaires, primo-accédant, bailleurs, améliorez votre logement !

Loire Forez met en place un nouveau **Programme d'Intérêt Général** (PIG) destiné à accompagner les propriétaires **privés**, primo-accédants, occupants ou bailleurs, dans **l'amélioration de leur logement**. Pour votre projet d'habitat ancien, Loire Forez vous propose :

- Des **aides financières** en fonction de vos ressources
- Une **équipe de professionnels** à votre disposition **gratuitement** pour le montage des dossiers de demande de subvention
- Un accompagnement personnalisé **tout au long de votre projet**



Contactez **SOLIHA** au 04 77 43 08 80 ou habitat.loireforez@solih-loire.fr pour vous accompagner dans votre projet.

Pour un accompagnement spécifique et gratuit de votre projet de rénovation d'habitat, venez à la permanence de **Loire Forez** animée par l'Opérateur **SOLIHA LOIRE** :

A **Montbrison** : tous les vendredis de 9h à 12h30 (sans rendez-vous) et de 13h30 à 17h (sur rendez-vous) à la **Maison Départementale de l'Habitat et du Logement** 53, rue de la République à **Montbrison**

Les aides financières de Loire Forez

Acheter et rénover un logement ancien

Pour les habitants désirant acquérir, pour la première fois, un logement ancien, Loire Forez peut accorder une aide de 3 000 € à 4 000 € permettant de soutenir les travaux d'amélioration énergétique.

Louer un logement vacant ou en renouvellement de bail

Les propriétaires qui louent leur logement **ont la possibilité de bénéficier d'une aide de 3 000 € à 4 500 € par logement**, s'ils souhaitent engager des travaux de performance énergétique, à condition de proposer, en contrepartie un loyer modéré encadré par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pendant 6 ans.

Pour plus d'informations :

Communauté d'agglomération Loire Forez

Service habitat

Tél. : 04 26 54 70 33

Mail : habitat@loireforez.fr

Tri sélectif – Horaires d'ouverture de la déchèterie



Horaires d'ouverture de la déchèterie

➤ HIVER *

Lundi et Mercredi		13h30 – 17h30
Vendredi et Samedi	9h00 – 12h00	13h30 – 17h30

➤ ETE *

Lundi et Mercredi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h30
Mardi et Jeudi		14h00 – 18h30
Vendredi et Samedi	9h00 à 18h00 sans interruption	

* Modification des horaires le 1er lundi suivant le changement d'heure légale

Pour les gros apports, veuillez appeler au 06 07 23 82 13. Merci.

La vie associative

➤ ASSOCIATIONS ET ACTIVITES COMMUNALES

✚ LA BOULE ARTHUNOISE

Président : **Daniel BRITZ**
Secrétaire : **Olivier FOURNIER**
Trésorier : **Gabriel MERLE**



Les joueurs se réunissent tous les vendredis à partir de 16h30. Toute personne intéressée par la Boule Lyonnaise peut rejoindre l'association.

✚ CLUB DU 3ème AGE "Les Gens Heureux"

Président : Marius GERIFAUD

Malgré notre petit groupe nous nous retrouvons chaque jeudi pour notre partie de belote et passer une agréable demi-journée accompagnée d'un bon café et gâteaux.

Nous n'organisons pas de sorties, nous ne sommes pas assez nombreux, mais au cours de l'année nous allons prendre un repas dans un restaurant proche de chez nous.

Les **personnes de la commune** qui seraient intéressées peuvent nous rejoindre, elles seront les bienvenues.



LE COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes s'est reformé à ARTHUN afin de mettre de l'animation dans le village et permettre aux Arthunois de se rencontrer.

Bureau :

Président	Alain SIMON	06 33 86 82 26
Trésorière	Françoise GEORGES	06 69 25 00 99
Secrétaire	Sandrine TISSEUR	06 70 90 47 24



Membres Actifs :

Monique **SIMON**, Christophe **TISSEUR**, Chantal **TOUNSI**, Jeanine **THOMAS**, Jean-Claude **GARDE**, Jean **FOURNET-FAYARD**, Andréa **CARMONA**, Gérald **GONON**, Marie-Thérèse **RAJOT**, Etienne **FAVIER**

LES MANIFESTATIONS

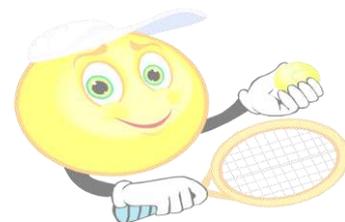
LE VIDE GRENIER a été une Réussite !!! Nous avons accueilli **216 exposants** et près de **1 000 visiteurs** ! Nous renouvèlerons donc la « **Brocante** » en Août 2018.



Les prochaines manifestations :

Dimanche 10 décembre 2017	Marché de Noel à la Salle des Fêtes
Samedi 24 février 2018	Soirée Théâtre
Dimanche 27 mai 2018	Petit Déjeuner offert à toutes les MAMANS à la salle des fêtes
Courant Juin	Fête de la Musique
A l'occasion de la « Fête des Voisins »	Grand PIQUE NIQUE des Arthunois
Août 2018	Brocante

Rejoignez le Comité et apportez vos idées !!!



Pour le début de saison 2017 l'effectif du tennis club reste stable et repose sur une trentaine de personnes, **mais la saison n'étant pas terminée vous pouvez encore prendre vos cartes.**

Tournoi 2017

Il a eu lieu sur 2 week-ends de juin et juillet avec des finales qui se sont déroulées le **2 juillet**.

En voici les résultats :

En simple homme: **Xavier TRICAUD** l'emporte face à **Baptiste MULLER**



En double mixte : **Nelly DUPUY** et **Jean Christophe DUCLOS** l'emportent sur **Josiane PLANE** et **Daniel VALLIER**

Pas de simple filles cette année mais il sera de retour l'année prochaine !!!

Le barbecue du samedi soir a réuni 30 participants dans une ambiance conviviale à la salle des fêtes d'Arthun.

Tarifs 2017 :

Couple	27 euros
Adulte	18 euros
Enfant de moins de 12 ans	5 euros
Etudiant et enfant de 12 à 18 ans	12 euros
Troisième enfant gratuit si carte adulte prise	
Ticket horaire	2 euros
Clef	10 euros

Retrait des cartes auprès de **Josiane PLANE** (Tél : **04 77 24 60 90**). Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu courant Mars 2018.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter **Olivier JACQUET** au **06-73-35-79-91** ou **Yves PLANE** au **04-77-24-60-90**.

Manifestations 2018 : tournoi du club (premier week-end de juillet)

Bureau du Tennis Club :

Président	Olivier JACQUET
Vice-Président	Yves PLANE
Trésorière	Angélique VALLIER PELARDY
Secrétaire	Nathalie JACQUET
Membres Actifs : Josiane PLANE, Daniel VALLIER, Jean Christophe DUCLOS, Xavier TRICAUD	

ASSOCIATIONS ET ACTIVITES INTERCOMMUNALES

L'ADMR

L'Association locale du Pays d'Urfé forme une chaîne continue d'entraide. Elle permet également la création d'emplois. Nous aidons les familles en cas de maladie, hospitalisation, décès, grossesse, naissance, difficultés sociales.



Pour les personnes âgées et personnes handicapées, il existe un service d'aide à domicile, aide matérielle sous forme de services ménagers, courses, repas, entretien du linge, du logement, aide à la toilette, mais aussi une présence et un soutien moral.

Le Service télé assistance Filien relie les bénéficiaires 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à des hôtesse téléphoniques. Ces personnes sont à l'écoute et peuvent appeler quelqu'un pour mettre en œuvre les secours (voisins, famille, pompiers).

Le Service transport accompagne pour permettre à des personnes isolées n'ayant pas d'accès à d'autres moyens de transport de se déplacer dans un rayon de 20 kms. Nous avons aidé 21 personnes sur la commune pour 3411 heures.

Nous employons 33 personnes en CDI dont 5 habitant sur la commune.

Pour tout renseignement appeler la **Maison des Services** à BOEN **04-77-96-23-60**.

Pour nous rejoindre en tant que bénévole, contactez la Présidente Monique VIAL 04-77-24-61-67.

LA FNACA ARTHUN-BUSSY ALBIEUX

Composition du bureau :

Président	VILLE Marius
Vice-Président	DURRIS Claude
Secrétaire	VIAL Georges
Trésorier	GRANGE Jean
Trésorier Adjoint	POYET Albert



L'Assemblée Générale a eu lieu le 21 novembre 2017. Cette année, ce sont les 40 ans de notre Comité Arthun-Bussy Albieux. Beaucoup d'adhérents nous ont quittés. Cette année a vu la disparition d'André GRANDANT, 77 ans, de Bussy Albieux.

Nous sommes toujours présents à toutes les cérémonies avec notre drapeau.

La cérémonie du cessez-le-feu de la fin de la guerre d'Algérie se déroulera *le 18 mars 2018 à 10 heures*, place du 19 mars 1962 à Arthun.

Marius VILLE

GROUPE TAROT



Responsable : Monique VIAL

Le groupe tarot se réunit toute l'année 2 fois par mois le vendredi soir (1er et 3ème). Ce groupe est composé de 15 personnes de plusieurs communes, ce qui nous permet de passer des bonnes soirées de détente dans une atmosphère très agréable. Si des personnes désirent se joindre à notre groupe, téléphoner à Monique VIAL 04-77-24-61-67.

RENCONTRE AMITIÉ LOISIRS

Responsables : Simone **PIGNARD** et Marie Thérèse **CHARBONNIER**

Les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois, de 14h00 à 17h00, nous sommes un groupe de plusieurs personnes venues de toutes les communes à nous retrouver pour nous adonner au plaisir de tricoter, crocheter, broder.... tout en échangeant nos idées.



Nous tricotons aussi pour l'association « **LOU ANGE** » de la layette pour les enfants mort-nés.

Après ce partage et ce moment de convivialité, le goûter est le bienvenu.

SOPHROLOGIE

Une dizaine de personnes de toutes les communes se réunit tous les vendredis soir de 18 heures à 19 heures à la salle de réunion communale pour des ateliers de sophrologie dirigés par Marie Benoît Gouttebroze

Pour tous renseignements veuillez contacter :

ASTREE SOPHROLOGIE au 06 85 61 17 24





sou.arthunbussysixte@gmail.com

**RENOUVELLEMENT ET COMPOSITION DU BUREAU POUR
L'ANNEE 2017-2018**

Céline BERGER	Présidente	07 71 17 43 84
Christelle JACQUET	Vice-Présidente	06 30 16 88 04
Vincent VERNIN	Vice-Président	06 12 13 66 85
Christophe RAJAT	Vice-Président	06 59 66 66 37
Christelle REY	Trésorière	
Lydie DAVAL	Vice-Trésorière	
Stéphanie VENET	Secrétaire	
Caroline DERORY	Vice-Secrétaire	

Membres du conseil d'administration : Stéphanie **GEORGES**, Fabienne **PAPON**, Pierre **LATUILE**, Isabelle **MACQUET**, Marie Hélène **ARCHIMBAUD** et Aurélie **BEAL**.



Le Sou des Ecoles est une association de parents d'élèves dont le but est de participer au financement et à l'organisation d'activités au profit des enfants des 3 écoles du R.P.I.

Pour financer tous les projets, le Sou des Ecoles doit organiser diverses manifestations au cours de l'année et demande une cotisation annuelle et une participation active des familles.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

27 Janvier 2018	Super Loto	Salle des Fêtes Saint Sixte 19h30
27 Mai 2018	Vide Grenier	Bussy Albieux
22 Juin 2018	Fête des Ecoles	Salle des Fêtes Arthun 18h30

Le CCAS



Photo Marie Claude PARDON - Le Pays

Malgré un temps bien incertain en cette fin de matinée du mardi 3 octobre, 45 aînés de la commune âgés de 70 ans et plus se sont retrouvés sur la Place de l'Ancienne Gare pour la traditionnelle photo avant de partir pour le restaurant « Le Saint Martin » à Saint Martin la Sauveté où un bon repas leur était offert par le CCAS.

Au menu, terrine de campagne maison, civet de joue de bœuf et ses petits légumes, fromage blanc ou sec et assiette de dessert, le tout arrosé d'un apéritif, de vin rouge ou rosé. Le café traditionnel fut servi tout à la fin du repas.

De quoi réchauffer les cœurs et les papilles !!!

Ceux qui n'ont pas pu venir ont reçu un colis de fin d'année.



Etat Civil

Ils sont arrivés



Camille CHAZELLE	06 février 2017
Martin CHAZELLE	24 juin 2017
Marceau PRAT REBOIS	09 juillet 2017
Eléa Louise RAJAT	13 octobre 2017

Ils se sont dit « OUI »

Maxime Pierre MEILLAND et Silvia PARIS	22 avril 2017
Stéphane Claude Gens ROBIN et Isabelle ORIO	24 juin 2017
Claude Louis MARCOUX et Chantal Rachel DURAN	24 septembre 2017



Ils nous ont quittés

Georges COLOMBET	69 ans	3 janvier 2017
Joseph GIRARD	84 ans	16 mai 2017
Anna BEVITORI épouse BALDINI	86 ans	07 juillet 2017



Informations utiles

➤ APPELS D'URGENCE

Samu, urgences médicales	15
Intervention de police	17
Lutte contre l'incendie (pompiers)	18
Numéro des urgences sécuritaires, de secours accessible dans toute l'union européenne	112
Réception des personnes malentendantes vers les numeros d'urgence	114
Samu social	115
Enfants maltraités	119
Enfants disparus	116
« NON » au harcèlement à l'école	3020
Violences contre les femmes	3919

- **PERMANENCES GRATUITES** de maitre Nathalie Mantione, avocate et d'Elisabeth Thelisson Faure, conciliateur de justice en mairie de Boen sur Lignon. Pour plus de renseignements, appeler au 04 77 97 72 40.

Dates à retenir en 2018

27 janvier 2018	Super Loto - Sou des Ecoles	Salle des Fêtes Saint Sixte
24 février 2018	Soirée Théâtre – Comité des Fêtes	Salle des Fêtes Arthun
27 mai 2018	Vide Grenier – Sou des Ecoles	Bussy Albieux
27 mai 2018	Petit déjeuner offert à toutes les mamans- Comité des Fêtes	Salle des Fêtes Arthun
Courant juin	Fête de la Musique – Comité des Fêtes	Arthun
22 juin 2018	Fête des Ecoles – Sou des Ecoles	Salle des Fêtes Arthun
Fête des Voisins	Grand Pique-Nique Arthunois	Comité des Fêtes
Août 2018	Brocante – Comité des Fêtes	Terrain Communal

Autour de nos Etangs

Arthun ■ Mag

Magazine d'informations municipales d'Arthun

Direction de la publication, rédaction et mise en page : Josiane BALDINI

Comité de correction : Marie Thérèse RAJOT – Marie Claude THEVENET

Imprimé par nos soins.



Fête de la Musique



La Fête des Voisins – Quartier des Trouillères



Julien Charbonnier – La Petite tour de l'Eglise



Cérémonie du 11 novembre



Les Classes en « 7 »



Comité des Fêtes – Le marché de Noël

*L'ensemble du conseil et du personnel municipal
vous souhaitent à tous une bonne année 2018*

Bonne
ANNÉE 2018

« Au premier de l'an, fais deux crêpes pour avoir de l'argent. »